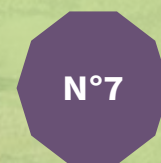


MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF



JANVIER
FÉVRIER
MARS
2017

DOSSIER
«EAU» (SUITE)
(PAGES 8 - 15)

Actualisation des atlas
des chemins et sentiers

PAGE 3

2017: nouveau régime
de fixation des fermages.
De mal en pis!

PAGE 3

Ruralité-biodiversité:
Vers un nouveau dialogue
entre les acteurs du
monde rural wallon?

PAGE 6

Natura 2000 et la protection
des milieux humides et
aquatiques

PAGE 8

Les eaux souterraines en
Wallonie: La gestion de la
ressource eau, une mission
essentielle pour VIVAQUA

PAGE 11

Terrains ruraux et
inondations

PAGE 15

Inondations et
coulées de boues

PAGE 19

Déclaration de superficie
Natura 2000 en ligne:
assistance par NTF

PAGE 20

Conférence du 25/10/2016
"La forêt privée wallonne".
(extraits)

PAGE 21

SAVE THE DATE

CONFÉRENCE DE PRINTEMPS

Mardi 25 avril

Golf Club de Naxhelet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE NTF

Jeu 15 juin

Ferme de Méhaignoul (à confirmer)



Chers membres,

En ce début d'année, j'ai bien du mal à vous
souhaiter une bonne année 2017, tant je suis encore
sous le choc de la baisse des coefficients de fermage.

Quelle erreur

Faire baisser les fermages est une erreur politique majeure qui va à l'encontre de la volonté exprimée dans la déclaration gouvernementale de 2014. Il y est écrit: «**Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs**: - mener une réflexion avec les parties concernées pour adapter la législation sur le bail à ferme afin de faciliter l'accès à la terre aux jeunes». On n'y est pas du tout!

En effet ce n'est pas en réduisant leur revenu que l'on va motiver les propriétaires de terres agricoles à donner leurs terres à des jeunes agriculteurs sous les contraintes du bail à ferme. La Flandre l'a bien compris, là les fermages vont augmenter de 5 à 10%. Est-ce parce que les syndicats agricoles flamands sont plus clairvoyants que ceux de Wallonie? On peut le penser, en tout cas, et je n'hésite pas à le faire!

Environ 600 exploitations agricoles se trouvent sans repreneur, chaque année. Ce n'est pas un revenu déjà faible et en plus orienté à la baisse maintenant qui va motiver le propriétaire à rentrer sous le joug d'un nouveau bail avec un jeune agriculteur.

Ce n'est pas faute d'avoir attiré l'attention du Ministre Collin et de ses collaborateurs sur l'impact qu'aurait une baisse des fermages. Nous lui avons dit, redit et écrit.

Et c'eût été encore pire sans notre réaction virulente consécutive à la publication des nouveaux coefficients, le 6 décembre dernier, qui induisait des variations d'une ampleur de plus de 10% pour certaines terres. Le Ministre s'est enfin rendu compte du problème qu'il causait et il a introduit un cliquet limitant les variations à 5% maximum. C'est mieux, mais cela reste un pis-aller.

Reste les modifications de la Loi sur le bail à ferme

Va-t-on avoir droit à un dialogue de sourd, comme pour les fermages? Le Ministre va-t-il comprendre que commuer la perpétuité actuelle à laquelle sont condamnés les propriétaires qui se trouvent sous l'emprise d'un bail à ferme, en une peine très longue (27 ans ou pire encore, 36 ans) ne va pas induire un mouvement plus favorable des propriétaires vers le bail à ferme. Il faut que le bail dit classique, puisse se terminer de plein droit après 2 périodes de 9 ans, c'est largement suffisant pour amortir le matériel d'exploitation.

Mais il n'y a pas que la durée du bail classique que nous avons dans le collimateur.

Nous demandons

Qu'en dehors d'un bail écrit, il n'y ait pas de bail. Que d'abus n'ont-ils pas été commis du fait de la soi-disant existence d'un bail oral!

Que la demande de congé pour exploitation personnelle ne passe plus par un juge ou, à tout le moins, que celui-ci ne puisse baser son jugement uniquement sur des conditions objectivables.

Que sans accord du propriétaire, pas de sous-location possible. On aime savoir qui cultive sa terre!

Qu'une mise en vente de terres ne puisse plus être bloquée par une cession privilégiée qui tombe parfois à un moment bien opportun pour les preneurs.

